

BARRAGE DE L'ASPÉ

DES MESURES PRÉPARATOIRES POUR GARANTIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET ÉCOLOGIQUE DE L'OUVRAGE

POINT PRESSE LE VENDREDI 17 MARS 2023 À 10H00

Sur le site de l'Aspé - Vallon des Crottes
Boulevard Jacques Baudino (115 m après le pont sur la Garonne en direction d'Agay)
83700 Saint-Raphaël

Le Barrage de l'Aspé est un nouvel ouvrage écrêteur de crue qui va être construit au sud du lieu-dit de Montrouge sur le cours d'eau du Vallon des Crottes à Saint-Raphaël. Cet ouvrage déclaré d'utilité publique, dont l'agrément environnemental a été obtenu, est destiné à réduire le risque d'inondation liés aux crues de la Garonne. En amont des travaux, Estérel Côte d'Azur Agglomération met en place des dispositions drastiques en vue de limiter les incidences sur l'environnement et favoriser l'insertion paysagère et écologique de l'ouvrage.

La zone d'emprise autour du futur barrage écrêteur de l'Aspé est composée de différents types de milieux naturels qu'il est important de considérer dans l'approche du projet. Tout en menant à bien sa mission de protection des habitants du territoire, l'Agglomération a pris soin de veiller à l'intégration paysagère et écologique de l'ouvrage. Des mesures drastiques d'Évitement-Réduction-Compensation (ERC) sont adoptées, dans cet esprit, afin de prévenir ou de réduire les atteintes à l'environnement. **« La séquence ERC est devenue un instrument incontournable pour concilier aménagement et préservation de l'environnement dans un système qui recherche un nouveau modèle de développement n'opposant plus l'économie et la nature. Nos marges de manœuvre sont malheureusement parfois contraintes et le principe de précaution ne doit toutefois pas compromettre ou retarder les projets d'aménagement destinés à sécuriser les habitants »,** déclare Frédéric Masquelier Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Une étude d'impacts et des actions régies par des objectifs environnementaux

Estérel Côte d'Azur Agglomération a mené au préalable une étude d'impacts et a fait réaliser par le bureau d'étude et un architecte paysagiste, l'inventaire de la partie faune et flore. Ce travail préparatoire est essentiel au démarrage du chantier et est régi par des objectifs environnementaux. Un certain nombre d'enjeux ont été mis en évidence.

Dans le cadre de la préservation des espèces faunistiques et floristiques protégées, des mesures ont débuté en amont des travaux au second semestre 2022. Ainsi, le sauvetage de la faune protégée (tortues d'Hermann, Cistudes d'Europe ou tortues d'eau, chauves-souris), le défrichage des gîtes potentiels des animaux – *destiné à réduire l'attractivité de la zone d'emprise (action de défavorabilisation)* - et la transplantation d'une partie de la flore protégée (l'Ophioglosse du Portugal, la canne de Pline de Fréjus) ont été engagés. La Laïche d'Hyères, une espèce végétale protégée, sera dans le même temps transplantée.

Une vigilance est d'autre part portée sur une maison inhabitée. L'amiante y sera traitée en vue d'une prochaine démolition et les chauves-souris dans les combles ont été surveillées avant toute opération.

Plusieurs visites se sont notamment déroulées en octobre 2022. Cette période est adaptée au cycle biologique des espèces et prend en compte les périodes de reproduction, d'hivernage, et plus largement des périodes sensibles des espèces animales. Les gîtes potentiels ont été observés à la lampe ou à l'aide d'un endoscope. Les trous en façade ont été bouchés à l'aide de papiers journaux afin de rendre inaccessibles les cavités jusqu'à une hauteur de 2 mètres. Une chiroptérologue, dépêchée par la Communauté d'Agglomération, a ensuite entretenu les zones les plus en hauteur. Enfin, une dernière visite a permis de constater la désertification des gîtes de chauves-souris et de finaliser les derniers bouchages.

Une étude géotechnique des sols pour prévenir des risques

Les caractéristiques géotechniques du site ont, quant à elles, été étudiées afin de prévenir les risques liés à la nature du sol lors de la construction. Des grès, microconglomérat, pélites (différents types de roches) ont été identifiées et leur réemploi est envisagé sous réserve d'une étude géotechnique complémentaire. Le réemploi constitue en effet aujourd'hui l'une des pratiques de référence de l'économie circulaire. L'objectif de la Communauté d'Agglomération est de réduire la production de déchets, de limiter la consommation d'énergie et de matières premières par la réutilisation des matériaux issus des chantiers de construction.

Restauration de la continuité écologique de la Garonne

Enfin, la continuité écologique de la Garonne et de son affluent, sera restaurée, pour préserver la libre circulation des sédiments et des organismes vivants mais aussi, pour maintenir l'accès aux zones indispensables à la reproduction, à la croissance, à l'alimentation et à l'abri de ces derniers.

BARRAGE DE L'ASPÉ EN CHIFFRES

Digue de remblais de :
-190m de long
-70m de large
-15,5m de hauteur
Capacité de rétention : 186 000m³

Pour permettre aux citoyens d'être informés des dispositions prises amont du chantier de l'Aspé par Estérel Côte d'Azur Agglomération afin de limiter les incidences sur l'environnement, nous serions honorés de votre présence au Point Presse programmé le **Vendredi 17 mars 2023 à 10h00, site de l'Aspé – Boulevard Jacques Baudino (115 m après le pont sur la Garonne en direction d'Agay) - 83700 Saint-Raphaël** en présence de **Monsieur Nicolas MARTY**, Vice-Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération délégué à l'aménagement des cours d'eau et de leurs affluents dans le cadre de la prévention des inondations (GEMAPI).

À propos d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Estérel Côte d'Azur Agglomération rassemble 5 communes : les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), l'agglomération est administrée par un conseil communautaire composé de 48 élus.

Depuis le 11 juillet 2020, elle est présidée par Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël. Grâce aux transferts de compétences des communes (compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives), Estérel Côte d'Azur Agglomération gère de nombreux domaines tels que les déchets, le développement économique, les transports, l'environnement, l'habitat, ou encore la gestion de l'eau pour améliorer le quotidien de plus de 116 000 habitants.

Retrouvez toute l'information d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sur [esterelcotedazur-agglo.fr](https://www.esterelcotedazur-agglo.fr) et [facebook.com/esterelcotedazuragglo](https://www.facebook.com/esterelcotedazuragglo)

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

Direction de la Communication

Tél. : +33 (0)4 94 19 81 41 – communication@esterelcotedazur-agglo.fr

Relations Presse : Natacha POPLINEAU

Tél. : +33 (0)4 83 09 80 51 – 06 86 38 26 13

n.poplineau@esterelcotedazur-agglo.fr